



Date de dépôt : 24 avril 2024

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de Alexandre de Senarclens, Pierre Nicollier, Vincent Subilia, Pierre Conne, Murat-Julian Alder, Jacques Béné, Helena Rigotti, Beatriz de Candolle, Céline Zuber-Roy, Fabienne Monbaron, Alexis Barbey, Serge Hiltpold, Francine de Planta, Edouard Cuendet, Jean-Pierre Pasquier, Philippe Morel, Antoine Barde, Véronique Kämpfen, Raymond Wicky, Sylvie Jay : Relançons le « Grand Genève » et le transfert modal par des parkings relais (P+R) en France voisine

En date du 22 septembre 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la loi sur les infrastructures de transport issues du projet d'agglomération franco-valdo-genevoise du 27 janvier 2011 ;*
- la loi 11115 du 29 août 2013 rejetée le 18 mai 2014 à 51,1% par la population genevoise ;*
- le dynamisme du Grand Genève, confirmant l'attrait de cette métropole internationale, riche en institutions de haut niveau et disposant d'un tissu économique diversifié ;*
- le développement du Léman Express ;*
- les problématiques de trafic transfrontalier et l'engorgement de certaines frontières et douanes qui rendent la vie de nombreuses communes limitrophes très difficiles ;*
- la nécessité de désengorger Genève et de limiter le trafic pendulaire ;*

- *la nécessité de préserver la zone agricole sur le canton de Genève,*

invite le Conseil d'Etat

- *à examiner à nouveau la possibilité de participer financièrement à la construction de parcs relais (P+R) sur territoire français ;*
- *à mener une consultation approfondie dans le cadre du Grand Genève sur toutes solutions permettant le transfert de la route vers les transports publics (Léman Express / TPG), y compris par le biais d'une subvention cantonale pour un co-investissement et/ou éventuellement par le biais d'une participation aux frais de fonctionnement, sur le territoire français, dans l'objectif de limiter le trafic pendulaire motorisé et de désengorger le canton ;*
- *à mener des discussions avec la Confédération pour inscrire ces investissements dans le cadre des projets d'agglomération cofinancés par la Confédération.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Comme annoncé dans son programme de législature et dans son Plan d'action de politique extérieure, le Conseil d'Etat travaille depuis plusieurs mois à la mise en place d'un dispositif de financement paritaire franco-genevois visant à stimuler la réalisation de projets présentant un intérêt partagé entre le canton de Genève et les collectivités françaises concernées.

Des négociations sont actuellement en cours avec nos partenaires français afin de clarifier les détails de ce nouvel outil de financement. En effet les modalités pratiques de mise en œuvre du dispositif devront s'inscrire autant dans le cadre institutionnel et réglementaire genevois que français. A relever que le cadre légal genevois implique notamment que les projets soient financés par des lois spécifiques, comme c'est le cas pour les mesures du projet d'agglomération.

Ce dispositif viserait la réalisation de projets d'investissement situés, pour l'essentiel, sur territoire français et bénéficiant au fait transfrontalier. Il concernerait prioritairement la mobilité. La mise sur pied de ce dispositif de financement transfrontalier permettrait ainsi, par l'intermédiaire d'une gouvernance transfrontalière, de procéder à des appels à projets et de sélectionner notamment des projets favorisant le transfert de la route vers les transports publics (Léman Express / TPG) en vue de limiter le trafic pendulaire motorisé. Il permettrait également d'accélérer sur l'ensemble de l'agglomération transfrontalière la construction de nouveaux P+R, en complémentarité avec le développement de nouvelles lignes de transports collectifs les desservant.

A moyen terme, ce dispositif devrait également permettre d'appuyer des projets d'autre nature, notamment en matière sanitaire ou environnementale. Il viendrait donc en complément d'autres mécanismes de financement attribués à ces projets avec l'objectif d'en accélérer la réalisation en profitant d'un effet levier.

En effet, le Conseil d'Etat estime qu'il y a un intérêt public à ce que Genève accompagne les externalités que son développement provoque en France voisine. Par ailleurs, si le canton contribue par exemple au financement de P+R sur le territoire français, cela permettra également de désengorger le trafic sur le territoire cantonal.

Le montant global attribué à ce dispositif s'élèverait à hauteur de 100 millions de francs, financés à parité entre le canton de Genève d'une part et les partenaires français concernés d'autre part.

Pour le canton, les projets ainsi sélectionnés d'un commun accord franco-genevois feraient l'objet d'un projet de loi soumis au Grand Conseil pour la période de la législature.

De surcroît, le canton se réserve la possibilité de soutenir le financement de l'exploitation de lignes de transport public transfrontalières, afin que les aménagements planifiés déploient leurs effets.

Il est par ailleurs important de souligner que cet outil renforcerait non seulement nos relations avec nos partenaires français, mais constituerait l'une des réponses aux enjeux majeurs de cohésion et de développement de notre territoire.

En parallèle, les discussions avec la Confédération pour inscrire de nouveaux investissements extra-territoriaux dans le cadre des projets d'agglomération cofinancés par la Confédération se poursuivent.

Au vu des éléments précédemment indiqués, la stratégie transfrontalière du Conseil d'Etat répond donc parfaitement aux invites de cette motion.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :
Antonio HODGERS